



Couverture Soins à domicile

POUR UN RÉTABLISSEMENT OPTIMAL



 **Desjardins**
Assurances
Vie • Santé • Retraite



Après une chirurgie d'un jour ou une hospitalisation, la période de rétablissement est primordiale. Elle permet de retrouver ses activités habituelles de façon sécuritaire et durable.

Avec la couverture Soins à domicile, vos employés et leurs personnes à charge assurées peuvent profiter d'une convalescence sans tracas et se consacrer à prendre du mieux en toute tranquillité d'esprit.

Le rétablissement des employés compte pour vous ?

Nous assurons le relais pour les aider à se rétablir rapidement.

Service d'assistance convalescence

Nous faisons plus que répondre à vos questions! Nos employés expérimentés évaluent les demandes et coordonnent les communications des assurés avec les services de santé, les médecins et les fournisseurs de soins privés en plus de les prendre en charge, s'il y a lieu. Vos employés peuvent obtenir des renseignements sur les ressources disponibles dans leur région 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en ce qui concerne les services suivants:

- soins infirmiers à domicile
- repas à domicile
- entretien ménager
- maisons de convalescence privées

S'il y a lieu, les services de prise en charge comprennent:

- la coordination des soins à domicile
- l'évaluation de la demande afin de déterminer les besoins
- les communications avec les services de santé
- les ententes avec des fournisseurs de soins privés
- les communications avec le médecin traitant
- le suivi systématique tout au long de la convalescence
- l'organisation de l'admission dans une maison de convalescence
- le suivi de l'évolution du dossier

Services d'aide à domicile

- assistance à l'égard des activités de base de la vie quotidienne: soins d'hygiène personnelle, préparation des repas et habillage
- entretien du domicile: ménage, lessive et vaisselle
- entretien extérieur: déneigement et entretien du terrain
- accompagnement pour des consultations ou des visites médicales

Nous remboursons les services d'aide à domicile jusqu'à concurrence de 60 \$ par jour lorsqu'ils sont rendus par un fournisseur, et de 25 \$ par jour lorsqu'ils sont rendus par un ami ou un membre de la famille immédiate de l'assuré.

Frais de garde d'enfants

Frais engagés à domicile ou dans un service de garde, jusqu'à concurrence de 25 \$ par jour.

Déplacements

Frais de déplacement au moyen du transport en commun ou d'un taxi, engagés pour des consultations, des visites médicales ou paramédicales ou des traitements reçus à l'extérieur du domicile de l'assuré.

Les frais admissibles sont de 0,25 \$ du kilomètre pour l'usage du véhicule de l'assuré ou d'une tierce personne, jusqu'à concurrence de 30 \$ par déplacement (aller-retour) et d'un maximum global de 350 \$, incluant les frais de stationnement.

Soins infirmiers et maisons de convalescence

- services d'une infirmière autorisée, d'une infirmière auxiliaire ou d'une préposée aux bénéficiaires
- frais de séjour dans une chambre à deux lits, repas compris, dans une maison de convalescence ou de réadaptation autorisée

Les soins infirmiers et les frais de séjour dans une maison de convalescence sont automatiquement inclus dans la garantie accident-maladie et ne font pas partie de la couverture Soins à domicile. Les frais admissibles sont assujettis à un maximum stipulé dans la garantie accident-maladie.

Envisager l'avenir en toute confiance

Choisir Desjardins Assurances

C'est choisir la force et la stabilité d'une entreprise spécialisée en assurance de personnes et en épargne-retraite sur qui plus de cinq millions de Canadiens comptent chaque jour pour assurer leur sécurité financière. Elle s'appuie sur une expérience plus que centenaire et est l'une des principales sociétés d'assurance vie au pays.

C'est aussi choisir le Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif du Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Il jouit d'excellentes cotes de crédit, comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et mêmes internationales, ce qui lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde.

C'est choisir une entreprise qui prône des comportements sains afin que ses membres et clients aient une santé physique, mentale et financière équilibrée. Elle véhicule ces valeurs en s'associant avec des partenaires tels que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC et la Société canadienne du cancer.

Vancouver

604 718-4410
1 800 667-6267

Winnipeg

204 989-4350
1 888 942-3383

Montréal

514 285-7880
1 800 363-3072

Halifax

902 466-8881
1 800 567-8881

Calgary

403 216-5800
1 800 661-8666

Toronto

416 926-2662
1 800 263-9641

Québec

418 838-7800
1 877 828-7800

St. John's

1 800 567-8881

Edmonton

780 822-2293

Ottawa

613 224-3121
1 888 428-2485

desjardinsassurancevie.com



cestmavie.cancer.ca



fondsdesdecouvertes.ca



Desjardins Assurances désigne Desjardins
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013

^{MC} L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots sont des marques de commerce de la **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada** utilisées sous licence.